

# **DEMANDE DE CARTES** NATIONALES D'IDENTITÉ ET **DE PASSEPORTS**

Le service passeport et carte d'identité vous accueil à la mairie de Castéra-Verduzan:

Le mercredi matin de 8h30 à 12h Le jeudi et vendredi de 8h30 à 12h / 13h30 à 17h

Mairie CASTÉRA-VERDUZAN Place Odilon Lannelongue

32410 CASTÉRA-VERDUZAN

mairie:

**3**: 05.62.68.13.11

Pour toutes demandes, veuillez faire une
pré-demande en ligne sur le site de l'ANTS :
www.passeport.ants.gouv.fr
Munissez-vous du récapitulatif de la pré-
demande et de l'ensemble des documents
obligatoires et prenez rendez-vous en

#### iustificatives à fournir pour un renouvellement de carte d'identité :

	La pré-demande ANTS imprimée	
	Photo d'identité de moins de 6mois et ressemblante	
	Justificatif de domicile de moins d'un an	
	L'actuelle carte d'identité (en cas de vol : la déclaration de vol réalisée en gendarmerie ou commissariat / en cas de perte : déclaration de perte qui peut être réalisée lors du dépôt de votre dossier)  Timbre fiscal de 25€ uniquement en cas de perte ou vol	
Si votre carte d'identité est périmée depuis plus de 5ans ou perdue ou volée :		
	Un passeport valide ou périmé de moins de 5 ans ou un acte de naissance de moins de 3 mois (sauf si votre commune de naissance est dématérialisée).	
Pour un mineur, fournir en plus :		
	Justificatif de domicile des parents de moins d'un an + pièce d'identité du parent qui fait la demande.	
Pour ur	ne première demande de carte d'identité :	

Si

### <u>Po</u>

Les pièces justificatives demandées sont les mêmes que pour un renouvellement sauf pour le justificatif d'identité, il faudra présenter :

> un acte de naissance de moins de 3mois (sauf si votre commune de naissance est dématérialisée) ou un passeport valide ou périmé de moins de 5ans.

#### Pièces iustificatives à fournir pour un renouvellement de passeport :

	La pré-demande ANTS imprimée
	Photo d'identité de moins de 6mois et
	ressemblante
	Justificatif de domicile de moins d'un an
	L'actuel passeport (en cas de vol: la
	déclaration de vol réalisée en gendarmerie ou
	commissariat / en cas de perte : déclaration
	de perte qui peut être réalisée lors du dépôt
	de votre dossier)
	Timbre fiscal de :
	- 86€ pour un maieur

- 17€ pour un mineur entre 0 et 14ans
- 42€ pour un mineur entre 15 et 17ans

Si votre passeport est périmé depuis plus de 5ans ou perdue ou volée :

☐ Une carte d'identité valide ou périmée depuis moins de 5ans ou un acte de naissance de moins de 3 mois.

Pour un mineur, fournir en plus :

☐ Justificatif de domicile des parents de moins d'un an + pièce d'identité du parent qui fait la demande.

## Pour une première demande de passeport :

Les pièces justificatives demandées sont les mêmes que pour un renouvellement sauf pour le justificatif d'identité, il faudra présenter :

> un acte de naissance de moins de 3mois (sauf si votre commune de naissance est dématérialisée) ou carte d'identité valide ou périmée depuis moins de 5ans.